

Au service des élus **Les officiers du parquet**

Maurice Champagne

Number 30, Summer 1992

Un parlement se raconte : bicentenaire des institutions
parlementaires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8058ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Champagne, M. (1992). Au service des élus : les officiers du parquet.
Cap-aux-Diamants, (30), 34–37.



Au service des élus

Les officiers du parquet

Pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée, l'on doit compter sur un personnel spécialisé comprenant des secrétaires, un sergent d'armes, des pages et, naguère, un huissier au bien drôle de nom!

par Maurice Champagne*

EN PRINCIPE, SEULS LES DÉPUTÉS PEUVENT PÉNÉTRER dans la Salle de l'Assemblée pendant les débats. Les «étrangers» – journalistes, observateurs et citoyens – qui désirent assister aux séances prennent place dans les tribunes qui leur sont réservées. Certains fonctionnaires indispensables au bon fonctionnement de l'Assemblée sont cependant admis en Chambre: le secrétaire général et ses adjoints que l'on trouve à la table centrale, le sergent d'armes, les pages et leur chef. Avant l'abolition du Conseil législatif en 1968, le gentilhomme huissier de la verge noire pouvait aussi pénétrer dans l'enceinte sacrée.

Le secrétaire général

Le principal mandat du secrétaire général, autrefois nommé greffier, est de seconder le président

dans ses fonctions parlementaires et administratives. Le secrétaire général assiste aux séances à titre de premier conseiller du président en matière d'interprétation du règlement. En outre, il est responsable de la rédaction du *Feuilleton*, du *Procès-verbal* des séances, et il assure la publication du *Journal des débats*.

En 1792, la principale tâche confiée au greffier par les députés consistait à rédiger le procès-verbal – le *Journal* – en français et en anglais. La conservation des archives de l'Assemblée est un autre mandat qui remonte à l'origine. Dès 1793, le règlement imposait au greffier des tâches de traducteur et de lecteur. Avant la présentation des projets de loi, le greffier, ou ses adjoints, devait les traduire. Si l'Orateur était incapable de lire dans les deux langues officielles une motion présentée en Chambre, le greffier devait le faire.

Groupe du Service civil en 1887. (Archives nationales du Québec à Québec).

Le secrétaire général a en outre un rôle administratif. Il joue, au Parlement, le rôle d'un sous-ministre dans un ministère. Il est le secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale, qui constitue en quelque sorte le conseil d'administration de l'Assemblée nationale.

Il va sans dire que l'administration de l'Assemblée à ses tout débuts était beaucoup plus simple. Le greffier de 1792 avait, pour tout personnel, un greffier adjoint et deux «écrivains». Ses tâches ont ensuite augmenté rapidement. La liste de ses employés, en 1819, démontre qu'il n'est plus seulement un simple secrétaire de la Chambre, mais qu'il en est devenu l'administrateur. Certaines décisions expliquent l'accroissement de ses responsabilités. Par exemple, en 1802, il recevait le mandat de s'occuper de l'administration de la Bibliothèque et de l'indexation des journaux de la Chambre. Le greffier est devenu le responsable des dépenses contingentes, c'est-à-dire tous les déboursés relevant du fonctionnement de l'Assemblée: salaire des employés, impression des documents, entretien de l'édifice, etc.

À l'époque de l'Union, le greffier peut compter sur un personnel d'encadrement plus nombreux: un greffier en loi, un greffier des comités, un greffier des *Journaux* et un bibliothécaire. Au cours de la décennie de 1960, à l'instar de l'État, l'Assemblée législative, devenue l'Assemblée nationale, se modernise: les commissions sont devenues plus actives; la période de questions quotidienne prend forme; l'Assemblée acquiert son autonomie par rapport à l'Exécutif... Tous ces changements se traduisent par un accroissement du rôle parlementaire et administratif du secrétaire général.

En initiant chaque nouveau président aux subtilités du droit parlementaire et aux problèmes administratifs, le secrétaire général donne au pouvoir législatif une certaine continuité. Cela était encore plus vrai jusqu'en 1984, puisqu'il présidait à l'élection du président à chaque nouvelle législature. Ce rôle revient maintenant au doyen des députés de l'Assemblée.

Les secrétaires adjoints

Le secrétaire général est assisté de deux adjoints qui, en Chambre, prennent place à la table. Ils assistent le secrétaire général dans ses fonctions de premier conseiller parlementaire. Ils s'occupent de la préparation et de la publication du *Feuilleton* et du *Procès-verbal*. Ils supervisent les votes par appel nominal et le chronométrage du temps consacré aux orateurs. Ils sont responsables de la Direction de la recherche en procédure parlementaire et de la Direction du Secrétariat de l'Assemblée.

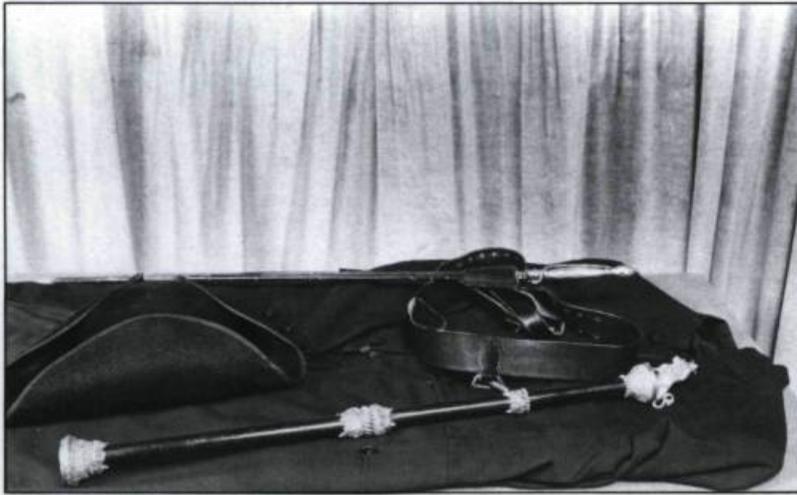


Ouverture de la 34^e législature, le 28 novembre 1989. Le secrétaire général et les deux secrétaires adjoints siègent à la table centrale. Le chef des pages se tient à la droite du Président. (Photographie: Daniel Lessard. Archives de l'Assemblée nationale du Québec).

La fonction d'adjoint au secrétaire général a des racines très anciennes. En février 1793, débordé par le travail à accomplir, le greffier Phillips demande l'aide d'un assistant. La Chambre accepte sa requête et William Lindsay devient «assistant clerk (ou sous-greffier)». Cependant, la rédaction du *Journal* en langue française s'avère parfois déficiente. Comme le greffier et son adjoint sont de langue anglaise, la Chambre adopte une proposition pour nommer un deuxième greffier, celui-ci de langue française. Le lieutenant-gouverneur Alured Clarke refuse cette proposition puisque, selon lui, il ne peut y avoir qu'un seul greffier. Pour aider le greffier, le représentant du roi suggère d'engager d'autres fonctionnaires, ce qui fut fait.

Charles-Eugène Thériault, sergent d'armes, de 1936 à 1963, et la masse qui est le symbole d'autorité de l'Assemblée nationale. (Archives de l'Assemblée nationale du Québec).





Éléments du costume du gentilhomme huis-sier de la verge noire. (Photographie: ministère des Communica-tions du Québec).

Le sergent d'armes

Le sergent d'armes est, avec le greffier, le plus ancien fonctionnaire du Parlement. Il est responsable de la sécurité des parlementaires et gardien de la masse, symbole de l'autorité de l'Assemblée nationale et de son président.

Des origines du Parlement jusqu'au milieu des années 1980, le sergent d'armes assumait de nombreuses tâches: direction des domestiques, de l'entretien, de l'aménagement des locaux et de l'ameublement, du restaurant, des messagers et des guides. Au cours des ans, ces respon-sabilités sont passées aux mains de différents

services nouveaux: gestion immobilière, res-taurants, communications, etc.

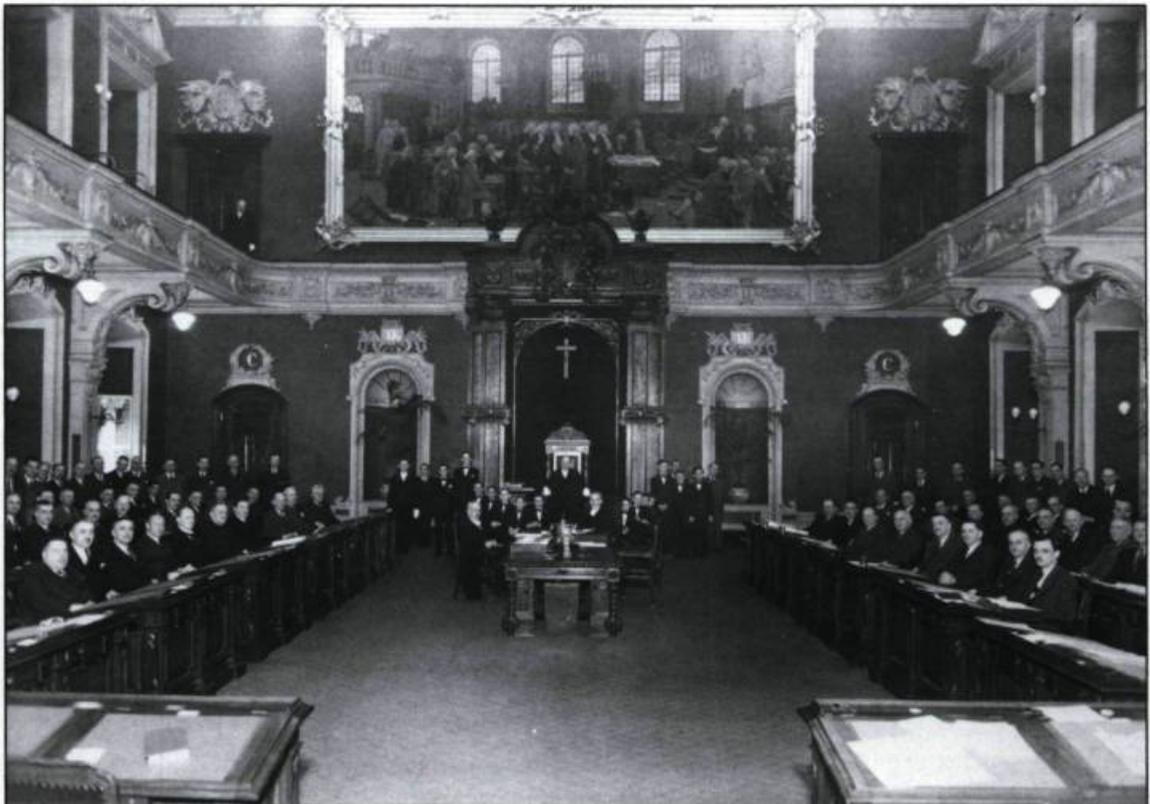
Avec les années, et surtout depuis la tragique fusillade de 1984, la question de la sécurité a pris beaucoup d'importance à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, la fonction de sergent d'armes se confond avec celle de responsable de la Di-rection de la sécurité des édifices du Parlement. Le sergent d'armes ne siège plus parmi les dé-putés et le rôle qu'il remplissait autrefois en Chambre relève aujourd'hui d'un sergent d'armes adjoint qui dépend de la juridiction de la Direction du secrétariat de l'Assemblée. Actuel-lement, son rôle appartient surtout au protocole. À l'ouverture et à la fin des séances, il porte la masse sur son épaule et annonce l'arrivée ou le départ du président. Il lui incombe encore de s'occuper de la sonnerie pour l'appel des dé-putés et de la lumière sur la tour du Parlement indiquant que la Chambre siège. Depuis 1969, il ne porte plus la traditionnelle redingote, ni l'épée et n'est plus coiffé du tricorne.

Les pages et leur chef

Depuis 1985, le sergent d'armes adjoint super-vise le travail effectué par les pages qui servent de messagers aux parlementaires pendant les sessions. La fonction de page serait apparue sous l'Union, vers 1841, et, contrairement à la plupart des fonctions parlementaires, dont celle de sergent d'armes, elle serait d'inspiration amé-ricaine.



Charles Garneau, pre-mier sergent d'armes (1^{er} octobre 1867-31 mai 1875). (Archives nationales du Québec à Québec).



Le Président entouré des pages à l'Assem-blée législative de 1944. Assis à la table, le greffier et son adjoint. (Archives de l'Assem-blée nationale du Québec).

Au départ, seuls de jeunes garçons pouvaient agir comme pages. Certains n'avaient que 11 ans. C'était un emploi mal rémunéré, caractérisé par de longues heures de travail et l'absence de sécurité d'emploi. Toutefois, même s'ils avaient un statut d'occasionnels, ils étaient embauchés annuellement: lorsque la session se terminait, ils pouvaient vaquer à d'autres tâches, comme messager, agent de bureau, etc.

Pour se conformer à la loi qui oblige la fréquentation scolaire jusqu'à 15 ans, la limite d'âge minimal pour devenir page est fixée, en 1962, à 16 ans. En 1972, de nouvelles normes stipulent que les pages doivent être âgés de 18 à 21 ans, avoir réussi la huitième année scolaire et mesurer au moins cinq pieds et sept pouces. Tout cela dans le but de leur permettre, après quelques années de service, d'accéder au poste de gardien-constable. En 1976, on intègre les pages au corps de messagers et ils deviennent des employés permanents de la fonction publique. Ils étaient, de fait, des messagers permanents travaillant comme pages durant les sessions. Au même moment, une longue discrimination prend fin: désormais la fonction de page devient accessible aux femmes. Au début des années 1980, par mesure de rationalisation des effectifs, les autorités décident de briser une longue tradition et d'engager les messagers de la Chambre pour le temps d'une session et non plus sur une base annuelle.

Le gentilhomme huissier de la verge noire

Ce personnage, qui servait de messager officiel entre les deux chambres du Parlement, est évidemment disparu avec l'abolition du Conseil législatif en 1968. Son titre s'expliquait par la baguette d'ébène (*black rod*) d'environ un mètre de longueur qu'il portait à la main et qui était l'emblème de sa dignité.

Le gentilhomme huissier venait porter les messages du lieutenant-gouverneur et du Conseil législatif à l'Assemblée législative. Il s'y présen-

taient, entre autres, pour inviter les députés à se rendre à la Chambre haute pour y entendre la lecture du discours du trône ou pour annoncer que le Conseil législatif avait étudié et adopté, avec ou sans amendement, tel ou tel projet de loi. Suivant la tradition, les députés feignaient de le recevoir avec réticence, rappelant ainsi l'époque lointaine où les représentants du roi et de la noblesse pouvaient constituer une menace pour les députés.



Le sergent d'armes adjoint, André Mercier. (Collection privée).

En cette année 1992 où le Québec fête le bicentenaire de ses institutions parlementaires, nous pouvons constater, après ce bref survol des fonctions d'officiers civils de notre Parlement, un attachement durable aux vieilles traditions britanniques. ♦

*Politologue, Bibliothèque de l'Assemblée nationale



Après une longue carrière au Palais-Bourbon le «Chanoine Kir» vous attend maintenant tous les jours de midi à minuit dans le seul "bistro-restaurant" français de Québec jusque dans l'assiette!



Crème d'oignons caramélisés ▲ Crème de Chou-fleur aux crevettes & curry ▲ Céleri rémoulade ▲ Tartare de saumon frais en habit fumé ▲ Pot de rillettes maison ▲ Assiette de poissons fumés ▲ Mousseline de foies de volaille ▲ Hure de queue de boeuf à la Bourguignonne ▲ Escargots à la Bourguignonne ▲ Fricassée d'Escargots en Fillo ▲ Oeufs meurette ▲ Salade tiède de Ris de Veau & foies de volailles ▲ Filet de truite fumée à la crème de raifort ▲ Panaché de salades vertes ▲ Frisée aux lardons, oeuf mollet ▲ Camembert & Chèvre chauds sur pain aux noix & salade ▲ Tortellini aux petits légumes ▲ Cannelloni gratinés ▲ Moules marinières, Poulettes ou façon «Chanoine» ▲ Escalope de Saumon façon Dominique Freminet ▲ Steak, frites, salade ▲ Bavette aux échalotes ▲ Coeur de Filet mignon aux escargots & vin blanc ▲ Entrecôte "Marchand de vin" ▲ Tartare de boeuf ou de cheval ▲ Andouillette braisée & purée de pois cassés ▲ Saucisse de Toulouse maison aux lentilles ▲ Noisette d'Agneau à la moutarde d'herbes fraîches ▲ Ris de Veau poêlés à la façon de Florent Colombo ▲ Filet d'Agneau en croûte légère & son jus ▲ Choucroute Alsacienne ▲ Fromages variés ▲ Desserts maison ▲

LE CHANOINE KIR une vraie bénédiction pour la rue Cartier - 524-5303